

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2025-85**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONVENTION DE PRESTATION  
INTERVENANT BENEVOLE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir des bénévoles pour accompagner les résidents lors des activités  
d'animation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure avec Madame Maé COQUAND une convention de prestation pour une intervention bénévole auprès  
des résidents de l'EHPAD Les Clématis les 13 et 15 octobre 2025.

**ARTICLE 2<sup>°</sup> :**

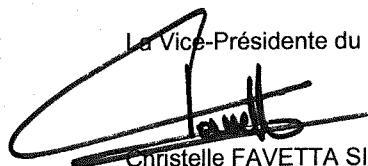
La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa  
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut  
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente  
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce  
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant  
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de  
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

12 NOV. 2025

  
La Vice-Présidente du CCAS  
Christelle FAVETTA SIEYES

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DDVP-2025-85 MME COQUAND CONVENTION PRESTATION BENEVOLE LES CLEMATIS

Date de transmission de l'acte : 18/11/2025

Date de réception de l'accuse de réception : 18/11/2025

Numéro de l'acte : 25\_00918 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20251112-25\_00918-CC

Date de décision : 12/11/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.2. Aide sociale